



CC du Pays de Revigny sur Orvain (Siren : 245501184)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Revigny-sur-Orvain
Arrondissement	Bar-le-Duc
Département	Meuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1996
Date d'effet	01/01/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Anne ROUSSEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	2 Place Gaxotte
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	55800 REVIGNY SUR ORNAIN
Téléphone	03 29 78 77 97
Fax	
Courriel	administration@copary.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 106
-----------------------------	-------

Densité moyenne 38,61

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
55	Andernay (215500117)	255
55	Brabant-le-Roi (215500695)	231
55	Contrisson (215501255)	797
55	Couvonges (215501347)	155
55	Laheycourt (215502717)	366
55	Laimont (215502725)	444
55	Mognéville (215503400)	373
55	Nettancourt (215503780)	244
55	Neuville-sur-Ornain (215503822)	375
55	Noyers-Auzécourt (215503889)	279
55	Rancourt-sur-Ornain (215504143)	182
55	Remennecourt (215504242)	47
55	Revigny-sur-Ornain (215504275)	2 738
55	Sommeilles (215504937)	187
55	Vassincourt (215505314)	300
55	Villers-aux-Vents (215505603)	133

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydraulique <p><i>Hydraulique : cours d'eau de l'Ornain, de la Saulx et de la Chée : préservation et amélioration de la qualité du milieu naturel de ces cours d'eau par : - la définition de zonages relatifs aux milieux naturels, - la réalisation d'études sur la gestion des espaces naturels et paysagers des vallées alluviales, - la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien, - Le versement d'une cotisation annuelle au Groupement Intercommunal de Défense contre le rat musqué et le ragondin.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <p><i>Développement des énergies renouvelables</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <p><i>Eau, sans préjudice de l'article 1er de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a. Prélèvement et distribution d'eau potable, b. Exploitation, entretien et renouvellement des réseaux et équipements existants, c. Création de réseaux dans les zones déjà construites et non desservies, d. Possibilité de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création ou l'extension de réseaux pour le compte de tiers, e. Possibilité de participation financière, suivant les modalités inscrites dans le règlement du service, aux réseaux d'eau potable des lotissements créés sous maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre d'une programmation validée par le Conseil de Communauté. Dans ce cas, une réalisation des réseaux pourra être envisagée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la COPARY, f. Délégation de maîtrise d'ouvrage par les communes pour la réalisation de travaux complémentaires nécessaires à l'alimentation en eau au regard de la protection incendie à partir du</i></p>

réseau AEP. Conformément à la réglementation, les communes restent les gestionnaires et les responsables de ces équipements.

- Assainissement collectif

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

a. Exploitation, entretien et renouvellement des réseaux et stations d'épuration existants, b. Réalisation des études de zonage d'assainissement, c. Étude et construction de nouveaux équipements d'assainissement collectif dans les zones déjà construites et zonées en assainissement collectif, d. Possibilité de participation financière, suivant les modalités inscrites dans le règlement du service, aux réseaux d'assainissement des lotissements créés sous maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre d'une programmation validée par le Conseil de Communauté. Dans ce cas, une réalisation des réseaux pourra être envisagée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la COPARY, e. Possibilité de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation groupée des branchements à l'assainissement collectif des habitations desservies par un réseau neuf,

- Assainissement non collectif

Service Public d'Assainissement Non Collectif : contrôle de la conception et de la réalisation et contrôle du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif, entretien des installations d'assainissement non collectif, traitement des matières de vidanges issues de ces installations, conduite sous maîtrise d'ouvrage intercommunale des travaux de réalisation et travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Définition et mise en place d'une politique en matière d'animations pédagogiques autour des réalisations environnementales, Conduite sous maîtrise d'ouvrage intercommunale d'un processus de réduction / élimination de l'usage des produits phytosanitaires à l'échelle des politiques communales d'entretien des espaces verts, impliquant autant que de besoin études, acquisition de matériels, formations, communication, coordination, portage de groupement d'achats, Réalisation, gestion et animation d'Opérations Programmées d'Amélioration des Vergers (OPAV), d. Aménagement, entretien et valorisation des Vergers Conservatoires : parcelle AC 89 à Laimont et parcelle AE 13 à Revigny-sur-Ornain,

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

- Contribution à la transition énergétique

développement des énergies renouvelables: réalisation d'études et création de Zones de Développement Eolien.

Sanitaires et social

- Action sociale

Aménagement d'un pôle santé pluriprofessionnels intercommunal composé d'une maison des services de santé et d'une maison médicale, b. Développement et mise en œuvre de réflexions, projets, travaux, partenariats et actions avec l'association du pôle santé du Pays de Revigny, c. Développement et mise en œuvre de réflexions, projets, travaux, partenariats et actions avec l'épicerie sociale et solidaire du Pays de Revigny,

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Création et fonctionnement des services et activités destinés à l'enfance et à la petite enfance (de 3 à 12 ans) durant les périodes de vacances scolaires : Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

- Maisons de santé pluridisciplinaires

- Aménagement d'un Pôle Santé Pluriprofessionnel intercommunal composé d'une Maison des Services de Santé et d'une Maison Médicale.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Bâtiments-Relais	Création, aménagement et gestion de bâtiment-relais.
Développement et aménagement économique	
-	Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel	
-	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire.</i>
-	Activités péri-scolaires <i>Création et fonctionnement des services et activités destinés à l'enfance et à la petite enfance (de 3 ans à 12 ans) durant les périodes de vacances scolaires : accueil de loisirs sans hébergement (ALSH),</i>
-	Activités culturelles ou socioculturelles <i>-Organisation de manifestations intercommunales : fête de la Saint-Nicolas, résidences d'artistes, festivals, ou toute autre manifestation à caractère culturel, sportif et d'intérêt communautaire, b. Mise en œuvre d'une politique de diffusion culturelle : spectacles et expositions, c. Soutien financier et/ou logistique aux projets associatifs d'animation relatifs à la jeunesse, à la culture et aux sports à caractère intercommunal ou exceptionnel. Les conditions de participation financière sont fixées au sein d'un règlement, d. Gestion, fonctionnement et investissements de l'école de musique intercommunale. Les conditions de fonctionnement de l'École de Musique Intercommunale et ses missions sont définies au sein d'un projet d'établissement et d'un règlement.</i>
-	Activités sportives <i>Gestion, fonctionnement et investissements du gymnase intercommunal à Revigny-sur-Ornain (hors équipements mobiles). Les conditions d'occupation et d'utilisation sont fixées au sein d'un règlement, Exploitation, gestion, entretien, animation de la piste de BMX sur terre à Contrisson aménagée par la Communauté de Communes, d. Création, gestion, fonctionnement et investissements des skate-park à Laimont et Revigny-sur-Ornain et du plateau sportif à Villers-aux-Vents, Gestion, fonctionnement et investissements de l'Espace Culturel à Revigny-sur-Ornain,</i>
Aménagement de l'espace	
-	Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>La Communauté de Communes assume sa compétence relative au Schéma de Cohérence Territoriale par l'adhésion au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Barrois, dont les statuts prévoient l'élaboration et l'animation de ce document d'urbanisme à l'échelle de son territoire.</i>
-	Schéma de secteur <i>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de secteur</i>
-	Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
-	Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>La compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est transférée à la COPARY. La décision n°CC2021/023 du conseil communautaire de la COPARY du 18 mars 2021 précise que la COPARY renonce à la reprise d'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région Grand Est assure actuellement dans le ressort territorial de la communauté de communes. La COPARY conserve cependant la capacité de solliciter à l'avenir le transfert de ces services, conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.</i>
Développement touristique	
-	Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Animation et gestion d'une politique de développement local, en relais et en partenariat avec le Département de la Meuse et la Région Grand Est, - Aménagement, entretien et valorisation des circuits thématiques à vocation pédagogique : « Le Sentier du Marais » à Laimont et « Les Berges de l'Ornain » à Revigny-sur-Ornain, - Aménagement et valorisation de boucles de randonnée pédestre, pose et entretien de mobiliers et de signalisations et balisages sur les sentiers, - Mise en place et entretien d'un dispositif de Signalisation d'Information Locale, - Mise en place d'actions de valorisation et d'animation en faveur du patrimoine (la gestion et l'entretien de ce patrimoine restent à la charge des communes).</i>
Logement et habitat	

- Programme local de l'habitat

Définition de priorités en matière d'habitat à caractère social et la notion d'amélioration de l'habitat existant. b.
Définition d'une politique d'amélioration de la qualité du cadre de vie, c. Contribution financière à la politique de ravalement de façades privées,

- Politique du logement non social

Contribution financière à la politique de ravalement de façades privées, Adhésion et versement d'une cotisation annuelle au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement pour le compte des communes membres de la COPARY,

- Politique du logement social

- Définition de priorités en matière d' : - habitat à caractère social, Octroi de garanties d'emprunt en faveur des organismes mettant en œuvre des projets de logements locatifs sociaux sur le territoire de la COPARY dans les conditions définies par l'assemblée communautaire.

- Action et aide financière en faveur du logement social

Aménagement et gestion de logements locatifs destinés à un public de jeunes travailleurs, de travailleurs temporaires, précaires, stagiaires, vacataires, apprentis, étudiants,

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Aménagement et gestion de logements locatifs destinés à un public de jeunes travailleurs, de travailleurs temporaires, précaires, stagiaires, vacataires, apprentis, étudiants.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Réalisation, gestion et animation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

- Amélioration du parc immobilier bâti

contribution financière à la politique de ravalement de façades privées.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Actions d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace : - Adhésion au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Barrois. - Animation et gestion d'une politique de développement local, en relais et en partenariat avec le Département de la Meuse et la Région Grand Est.

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

Financement du contingent au profit du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse pour le compte des 16 communes.

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de pouvoir participer au contrat de concession conclu par la Région Grand Est en partenariat avec les Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges en vue de déployer le Très Haut Débit par fibre optique sur le territoire des sept départements, à l'exception des zones d'investissement privé, conformément aux dispositions du Plan France Très Haut Débit arrêté par l'État.

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire : - Création, développement et gestion d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) : intégration et mise à jour des données du cadastre (en convention avec la Direction Générale des Impôts) et de l'Institut Géographique National concernant le territoire de la COPARY, Installation, gestion et entretien de l'équipement technique nécessaire à la consultation des données du Système d'Information Géographique dans les communes, Création, intégration et alimentation de couches d'informations « métiers » (réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement collectif, sentiers de randonnée, hydraulique, localisation de la signalétique, des points d'apport volontaire?). - Travaux d'installation, de gestion et d'entretien des équipements techniques nécessaires au transport de l'information numérique par ondes hertziennes (type système Wifi ou autres), sur l'ensemble du territoire communautaire. - Développement de partenariats pour l'installation, l'entretien et la maintenance d'une station Global Positioning System (G.P.S.) permanente, offrant aux utilisateurs de ce type d'outils de mesures une précision améliorée en « temps réel » sur le territoire. - Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de pouvoir participer au contrat de concession conclu par la Région Grand Est en partenariat avec les Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de

la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges en vue de déployer le Très Haut Débit par fibre optique sur le territoire des sept départements, à l'exception des zones d'investissement privé, conformément aux dispositions du Plan France Très Haut Débit arrêté par l'État.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Autres

Relais de l'Emploi Intercommunal Aménagement, gestion, fonctionnement et investissements du Relais de l'Emploi Intercommunal. Mise en place de partenariats en lieu et place des communes avec, entre autres, les services de l'Agence Nationale Pour l'Emploi, de la Mission Locale du Sud Meusien et du Centre de Documentation sur les Droits des Femmes et de la Famille : développement d'actions de formations, organisation de permanences à destination du public.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
55	Syndicat de gestion de la ressource en eau de Neuville rive gauche (255501918)	SM fermé	22 338
55	PETR du Pays Barrois (200049906)	SM fermé	58 472

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)